À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, annonce des mesures pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences au sein des services d'urgence : chaque service devra nommer un référent dédié et chaque urgentiste disposera d'un kit de prise en charge des femmes victimes de violences. Ces mesures s'ajoutent aux actions volontaristes mises en œuvre depuis deux ans pour renforcer la formation des professionnels de santé dans ce domaine.

Le médecin est le premier professionnel vers lequel se tournent les femmes victimes de violences : 25% des femmes victimes de viol ou de tentative de viol et 23% de celles ayant subi des violences conjugales physiques et/ou sexuelles voient un médecin à la suite de ces violences.

Améliorer la réponse du système de santé à ces situations est donc un enjeu essentiel.

C'est pourquoi Marisol TOURAINE donne aujourd'hui l'instruction aux établissements disposant d'un service d'urgence de nommer un référent « *violences faites aux femmes* ». Désigné parmi les médecins du service d'urgence, du SAMU ou du SMUR, ce référent sera chargé de sensibiliser les personnels de ces services et d'identifier les partenaires utiles à la prise en charge de ces violences. Il bénéficiera d'une formation spécifique, dispensée au cours du 1er semestre 2016. Chaque urgentiste disposera par ailleurs d'un kit de prise en charge des femmes victimes de violences.

La qualité de cette prise en charge dépend en outre de la formation des professionnels de santé. La formation initiale des médecins et des sages-femmes intègre ainsi, depuis 2013, un enseignement obligatoire dédié aux violences faites aux femmes. Des certificats médicaux types ont été élaborés, en partenariat avec les ordres professionnels concernés. Enfin, la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences (MIPROF) a produit pl usieurs kits de formation à destination des professionnels de santé :
le
kit «
Anna
» encourage la pratique du questionnement systématique par les médecins ; le kit «
Elisa
», destiné aux sages-femmes, traite des violences sexuelles au moment de la grossesse, période sensible pour l'instauration et à l'intensification des violences dans le couple.
Ces outils ont permis la sensibilisation de plus de 200 000 professionnels.

Marisol TOURAINE a déclaré : « *Les professionnels de santé sont souvent le premier recours des femmes victimes de violences. Cette réalité place le système de santé aux avant-postes de la réponse que notre société est en mesure d'apporter à ces femmes.*
Avec la désignation de référents dans les urgences, nous changeons d'échelle : nous disons aux femmes victimes de violences qu'elles peuvent se rendre chez leur médecin ou à l'hôpital : elles y trouveront un professionnel formé qui les soutiendra et les aidera à trouver des solutions
».